

Mailhac *Infos*

Bulletin d'informations municipales - Octobre 2022 - Numéro 12

NUMÉRO SPÉCIAL

**Ce soir, on éteint
l'éclairage public**

1^{er} NOV - 1^{er} MARS

23 H - 5 H



Loin de l'effet de mode, une réflexion sur la gestion de l'éclairage public a été entamée, il y a maintenant plusieurs mois. Après un diagnostic technique du parc, vient l'heure de mettre en place un plan pluriannuel d'actions et d'économies. Dans ce bulletin spécial, nous vous expliquons pourquoi et comment vos élus souhaitent expérimenter une extinction de l'éclairage pendant les 4 mois à venir.

Belle fin d'automne à tous.

L'équipe municipale



UN AUDIT DE L'ÉCLAIRAGE

Pour Mailhac, un diagnostic a été cet été mené à la demande des élus par le Syndicat Audois de l'Électricité (SYADEN). Il a permis de dresser un **état des lieux** de l'éclairage public de la commune, sur le plan de sa **répartition**, son **efficacité** et sa **consommation**.

- EN CHIFFRES -

182 points lumineux

3,2 lampadaires/habitant*

77% en LED ou assimilés

*moyenne nationale : 8

65% en secteur résidentiel

6 490€ TTC/an de facture

11,30€/an/habitant**

**moyenne nationale : 24€



DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIES ET FINANCIÈRES À LA CLÉ

Plusieurs actions d'économies ont été engagées sur le plan technique et administratif, mais il restait un levier : une coupure de **6 à 7h/nuit** pour réaliser une économie d'énergies de **50 à 60%**. L'extinction permet aussi de prolonger la durée de vie du matériel et de préserver les ressources naturelles.



UNE BIODIVERSITÉ ET UN SOMMEIL PRÉSERVÉS

L'extinction permet de réduire la pollution lumineuse qui **perturbe le cycle de vie** de nombreux animaux. Elle contribue à rétablir l'alternance jour/nuit, importante pour la **qualité de notre sommeil**.



LA SÉCURITÉ PRISE EN COMPTE

La municipalité a consulté les communes proches ayant testé l'extinction : elles n'ont recensé **aucune hausse de l'insécurité**, les cambriolages de résidences ayant lieu en majorité de jour (source gendarmerie).

Les services de secours ont été informés, vos élus formés au rallumage en urgence de l'éclairage et des panneaux d'information posés.

ON SE LANCE !

Extinction **1^{er} novembre au 1^{er} mars de 23h à 5h** (hors festivités ou urgences).

Durant cette période, vous pouvez nous adresser vos retours d'expérience sur le **cahier disponible en mairie** ou par mail à : **mairie-mailhac@orange.fr**

Un bilan sera fait mi-février par les élus.

MAILHAC Infos

Responsable de publication :

Serge DEBLED

Réalisation :

Commission communication,
commune de Mailhac

Crédits photos :

Mairie de Mailhac - Freepik

Impression :

Tiré à 320 exemplaires, en mairie.